

L'an deux mil quatorze le seize décembre, à 20h
le Conseil Municipal de la commune de St Clément-sous-Valsonne, étant réuni
en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale
sous la présidence de Mme Sylvie MARTINEZ, Maire

Date de convocation:
08/12/2014
Date d'affichage
08/12/2014

Etaient présents : Laurent ANDRE, Denis BRIDAY, Jean Luc CHATELARD,
Christian DALIGAND, Céline DE SAINT JEAN, Jean-Paul DECOURD, , Philippe
GILARDON, Aurélie JANCENELLE Catherine MACIOCIA, Sylvie MARTINEZ,
David PERREON, Jérémy ROCHE, Patrick SONNERY.

Absents ayant donné pouvoir : M DECOURD Jean Paul pouvoir donné à
GOLLIARD Christophe, Clément FUGIER pouvoir donné à madame
MACIOCIA Catherine, Denis BRIDAY pouvoir donné à Sylvie MARTINEZ ,
Céline DE SAINT JEAN pouvoir donné à Aurélie JANCENELLE

Nombre de conseillers	
En exercice :	15
Présents :	11
Votants :	15
Pouvoir :	4

1. Election du secrétaire de séance

Il a été procédé, conformément à l'article 29 du code d'administration communale, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal. Ayant obtenu la majorité des suffrages, Madame JANCENELLE et monsieur PERREON ont été désignés pour remplir ces fonctions qu'ils ont acceptées

2. Approbation des comptes rendus de conseil du 04/11/2014 En attente

3. Présentation des autorisations d'urbanisme

Pas de commentaires

4. Vote de la subvention d'équilibre pour la SLEA concernant la micro crèche

Considérant le contrat enfance jeunesse signé avec la CAF. Attendu le choix de la municipalité pour le mode de fonctionnement en PSU. Considérant l'aspect social de ce choix permettant l'accessibilité de ce service au plus grand nombre et le rappel de la SLEA concernant la facture du second semestre 2012

Madame le Maire propose au conseil municipal de verser la subvention d'équilibre pour la micro crèche d'un montant de 19400 € pour le semestre 2012 manquant, et précise que ces crédits sont inscrits au budget. Cette subvention d'équilibre sera versée à l'association SLEA gestionnaire de la structure. Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, à la majorité:

- **DÉCIDE** du versement de la subvention d'équilibre
- **DIT** que cette dépense est inscrite au budget

Accord à l'unanimité des conseillers présents

Après débat il ressort qu'il faudrait envisager de donner une priorité aux enfants de St Clément et envisager une participation des autres communes dont les familles utilisent ce service ---

Compte tenu de la rigueur budgétaire la convention rédigée avec le gestionnaire de la Micro crèche pourrait être renégociée

5 Délibération modificative du Budget N° 3

Afin de pouvoir payer le reliquat de la subvention d'équilibre de la SLEA pour la micro crèche , il faut prévoir un virement de crédit établi comme suit

6 Point sur la réforme des rythmes scolaires

Intervention de madame Catherine Maciocia

Bon retour des parents qui sont satisfaits des activités proposées Quelques soucis avec les petits : différents problèmes de comportements des enfants vont amener à la mise en place d'un règlement. Demande aux ATSEM d'encadrer une activité avec les plus petits

7 Point rédaction bulletin municipal

Intervention de madame Catherine Maciocia

Le bulletin avance et il manque les articles de certaines associations

Un devis de 1780 euros est présenté pour l'impression de 350 exemplaires

Il faudrait envisager une augmentation des exemplaires à 400

La parution serait possible mi-février.

8 Vote et Délibération concernant la fixation des prix pour l'occupation de la voirie communale

Point reporté au prochain CM après étude par la commission tarifs à définir ou caution.

9 Vote et délibération pour adhérer au groupement d'achat d'électricité piloté par le SYDER

La commune n'a qu'un seul compteur au-dessus de 18 A et donc n'est pas concernée par ce projet
Madame le Maire propose de ne pas adhérer pour l'instant à ce groupement.

Accord à l'unanimité des conseillers présents

10 Vote et Délibération concernant l'acceptation de la subvention du Département issue du produit des amendes de police montant 9886 euros

Accord à l'unanimité des conseillers présents pour l'option goudron

11 Information concernant la cotisation annuelle versée au SDIS montant 12557 euros

Accord à l'unanimité des conseillers présents

12 Information sur le choix des agents recenseurs 2015

Intervention de monsieur Patrick SONNERY

Monsieur SONNERY rappelle l'importance du recensement qui conditionne le montant des dotations d'état et les dates de cette opération du 15/01/2015 au 14/02/2015

Il communique le nom des deux agents recenseurs Marie JUNET et PERRIN Guillaume

13 Désignation du référent pour la politique du VILLAGE D'ACCUEIL

Point reporté au prochain conseil

14 Validation de la formation permis poids lourds pour l'agent communal en emploi d'avenir

Deux devis sont présentés

MPPRO Marietton Lyon 2365 euros

CORGIER Amplepuis 1765 euros

La proposition de l'entreprise CORGIER est validée à l'unanimité

15 Questions diverses

- Le conseil se prononce favorablement pour la mise à disposition du parking de la bascule pour l'implantation du cirque KERVICHE fin mars pour un montant de 50 euros
- Mme le maire informe le conseil des différentes demandes des associations et propose une réunion avec toutes les associations en janvier 2015 pour donner une réponse globale et équitable.
- Le conseil se prononce favorablement pour une rémunération forfaitaire à hauteur de 300 euros pour le 1^{er} trimestre à l'association du patrimoine clémentois sous présentation d'une facture d'honoraires
- Le conseil se prononce favorablement pour la location de la buvette du city stade à des particuliers pour un montant de 50 euros ; un règlement devra être établi mentionnant les modalités et le libre accès aux jeux d'enfants et stade à tous

Date du prochain conseil municipal le 20 janvier 2015 à 20h30

Madame le Maire lève la séance à 23h00